



## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 mars 2021

### ORDRE DU JOUR

- 1) –Adhésion Sivom Brvd projet crèche valléenne
- 2)-Travaux WC publics du Figaret
- 3)-Vente remise St Jean modification délibération initiale
- 4)-Fiscalité directe locale/Taxe d’habitation, foncière et non bâtie (maison secondaire)
- 5)-Demande de location de terrains communaux et convention pâturages
- 6)-Demande de la nouvelle association : Utelle Escalade Loisirs Sport (prêt d’une salle pour exercer l’activité
- 7)-Vente presbytère Reveston
- 8)-Questions diverses

La séance est ouverte à 18h00 par Monsieur le Maire.

Rapporteur : Corinne Comino Fiorucci

Nbre en ex : 14

Nbre de présents : 12

Vote : 14

Absents excusés : Fabienne Raspeau donne pouvoir à Mr Rappelto Rémy

: Geneviève Pepe donne pouvoir à Mme Fay Karine

- 1) Adhésion Sivom projet crèche valléenne  
Le conseil municipal décide de reporter le vote d’adhésion au sivom en effet il demande de plus amples précisions sur le coût prévisionnel pour notre commune.
  
- 2) Travaux WC publics le Figaret  
Les WC du Figaret étant très vétustes, il est urgent de procéder à leur réfection. Un devis d’un montant de 5750 euros a été remis incluant les travaux de plomberie et de maçonnerie. Une demande de subvention de 70% sera effectuée au conseil départemental.  
Oui l’exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l’unanimité.

3) Vente remise St Jean

La vente de cette remise avait déjà été approuvée dans un conseil antérieur au prix de 30 000 euros à Mr Jonathan Bénaglia mais il a créé depuis une SCI Lou Bena, l'achat se fera donc au nom de ladite SCI.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4) Fiscalité directe locale

Les communes ayant retrouvé leur pouvoir de décision il convient de voter les 3 taux  
Taxe habitation, foncier bâti et foncier non bâti

Monsieur le maire propose que nous maintenions les taux fixés précédemment soit :

Taxe d'habitation : 10.91%, foncier bâti : 22.13 % et foncier non bâti 58.16 %

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5) Demande de location de pâturage

Monsieur le Maire nous lit un courrier qu'il a reçu pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive de la part de Mr Yohan Thaon nous demandant de louer 30 hectares de surfaces de terrain communaux.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal refuse.

13 : non

1 : abstention

6) Demande de la nouvelle association : Utelle Escalade Loisir Sport ( UELS)

Monsieur le Maire nous lit le courrier reçu de l'association UELS demandant le prêt d'une salle communale d'environ 35 m<sup>2</sup> (derrière la chapelle des pénitents) afin d'y créer un mur d'escalade. (Une structure sera installée sans porter sur les murs)

Une convention sera signée entre les parties.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

7) Vente ancien presbytère Reveston

Monsieur le maire nous propose de voter un accord de principe pour la vente de l'ancien presbytère du Reveston au prix plancher de 5000 euros.

Ouï l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité.

8) Questions diverses

Monsieur le maire demande si le Cm a des questions non à l'ordre du jour à poser  
Est évoquée la future convention et le local à mettre à disposition) AXA.

Monsieur le Maire clôt le conseil municipal du 13/03/2023 à 19h15